

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 18 juillet 2008  
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15  
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel  
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique  
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15  
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure  
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel  
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00  
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00  
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15  
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Bordeaux - Pôle Intermodal Saint-Jean - Bâtiment de régulation et superstructures - Marchés négociés avec mise en concurrence après appel d'offres infructueux - Lot 5 : Clos couvert et lot 7 : Second oeuvre - Autorisation à signer les marchés.**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté par délibération n°2007/0 014 du 19 janvier 2007 a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre du projet de Pôle Intermodal Saint-Jean à Bordeaux consistant notamment à réaménager les espaces publics en surface et la construction d'un bâtiment de régulation et de superstructures de type halles.

Afin de respecter une certaine cohérence dans la mise en œuvre des travaux, tant en infrastructure qu'en bâtiment, des lots ont été définis, chacun donnant lieu à l'attribution d'un marché.

Pour le dossier, objet de la présente délibération, relatif à la construction d'un bâtiment de régulation et de superstructures, les lots suivants ont été définis par le Cabinet BLP, maître d'œuvre de l'opération, retenu à l'issue d'un concours d'architecture. Les lots 1 à 4 correspondent à des ouvrages d'infrastructure traités indépendamment.

Lot	Nature	Estimation en € HT
Lot 5	Clos couvert (gros œuvre, charpente métallique, couverture/étanchéité, menuiseries extérieures, béton fibré à ultra haute performances)	1 476 115,00
Lot 6	Equipements techniques (chauffage, climatisation, ventilation, plomberie sanitaire, électricité, ascenseur).	171 850,00
Lot 7	Second œuvre (peinture, carrelage, serrurerie, plâtrerie, sols souples, menuiseries bois).	146 900,00
TOTAL		1 794 865,00

A l'issue de la procédure de consultation, la Commission d'appel d'offres réunie en séance du 27 juin 2007 a décidé de :

- Lot 6 (Equipements techniques) attribuer au groupement Séré/Hervé Thermique/Thyssen Krupp le marché pour un montant de 162 812,56 € HT, pour une estimation de 171 850 € HT, soit un montant inférieur de 5,2 % à l'estimation du maître d'œuvre.

- Lot 7 (Second œuvre) procéder à un nouvel appel d'offres, seule l'entreprise Intarsia ayant répondu avec une offre de 203 252,50 € HT, supérieure de 38,3 % à l'estimation du maître d'œuvre.

- Lot 5 (Clos couvert) procéder à un nouvel appel d'offres, aucune entreprise n'ayant répondu à la consultation.

Puis, à l'aboutissement de la 2ème procédure d'appel d'offres pour les lots 5 et 7, la Commission d'appel d'offres réunie en séance du 12 décembre 2007 a décidé, pour l'ensemble des 2 lots, de déclarer ceux-ci infructueux et de relancer une procédure négociée avec les seules entreprises ayant répondu, à savoir :

- Lot 5 (Clos couvert) :

Eiffage Construction : 2 390 000 € HT soit + 61,9 % par rapport à l'estimation.

GTM : 2 558 500 € HT soit + 74,3 % par rapport à l'estimation.

- Lot 7 (Second œuvre) :

Intarsia : 199 733,50 € HT soit + 36 % par rapport à l'estimation.

Bourdarios : 226 699,00 € HT soit + 54,3 % par rapport à l'estimation.

La mise en œuvre des procédures négociées a été lancée avec les opérateurs économiques Eiffage Construction, GTM et Intarsia seulement.

En effet, l'entreprise Bourdarios a renoncé à remettre une offre dans les délais impartis en raison « d'une surcharge exceptionnelle de son bureau d'études ».

De nouvelles offres ont été remises le 4 février 2008. Puis après analyse des ultimes propositions remises au terme des négociations qui ont donné lieu à plusieurs réunions au cours des mois de mars et avril 2008, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 18 juin 2008, a décidé d'attribuer les marchés respectivement aux entreprises suivantes :

- Lot 5 (Clos couvert) à l'entreprise Eiffage pour un montant de 1 896 000 € HT, soit une économie de 494 000 € HT (-20,67 %), montant supérieur de + 28,40 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

- Lot 7 (Second œuvre) à l'entreprise Intarsia pour un montant de 198 389,75 € HT, soit une économie de 1 343,75 € HT (-0,67 %), montant supérieur de + 35 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

Les négociations ont porté pour l'essentiel sur les prix, les conditions du marché (avance forfaitaire portée à 30 %) et des adaptations mineures du projet.

Au global, les lots 5 (Clos couvert), 6 (Equipements techniques) et 7 (Second œuvre) qui constituent les ouvrages de superstructures (Bâtiment de régulation + Halles) représentent un montant total de 2 257 202,31 € HT pour une estimation de 1 794 865,00 € HT soit +20,48 %.

Une partie de l'explication du surcoût du lot 5 (Clos couvert) est à rechercher dans le choix d'un habillage des façades du bâtiment et de la constitution de la couverture de la halle multimodale par des éléments en béton fibré à ultra haute performance dont l'usage est encore rare et la technicité peu courante.

Enfin il y a lieu de noter que les crédits inscrits au PPI 2008-2012 permettent le financement de ces travaux à ces conditions. (Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 8220 – CRB D320 – Prog. TAB01).

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise Eiffage pour un montant de 1 896 000,00 € HT soit 2 267 616,00 € TTC et l'entreprise Intarsia pour un montant de 198 389,75 € HT soit 237 274,14 € TTC conformément aux nouveaux et derniers actes d'engagement.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,  
P/Le Président et par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 JUILLET 2008**

**PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2008**